NOUVELLES DU JOUR

Une condamnation à mort

Besançon, 8 janvier. — Un conducteur de bestiaux de nationalité suisse, nommé Joseph-Auguste Clémençon, a été condamné à la peine de mort par la cour d'assises du Doubs pour avoir, le 12 octobre dernier, assassiné, sur un chemin, un maquignon de Recologne, nommé Célestin Mercier, auquel il vola une somme de 700 francs.

Le froid dans le Midi

Nîmes, 8 janvier. — Le froid est très vif, et le vent a redoublé d'intensité. Hier, à Bessèges, on a trouvé le cadavre d'un individu de soixante ans, un mendiant, qui était mort sur la route.

A Beaucaire, les eaux du Rhône sont si basses que la navigation est depuis plusieurs jours impossible pour les bateaux de Lyon.

A Port Saint-Louis, les flots charrient de longues files de glaçons. On s'attend, d'un moment à l'autre, à voir le fleuve pris par les glaces. Le niveau des eaux est de 0 m. 66 au-dessous de l'étiage.

Le P. Larroca

Rome, 8 janvier. — On annonce la mort, à l'âge de 77 ans, du révérendissime P. Larroca, général des Frères Prêcheurs de Saint-Dominique, religieux depuis 61 ans.

Le R. P. Larroca était né en 1813, à Saint-Sébastien, province de Guipuzcoa en Espagne.

Au Chili

Londres, 8 janvier. — Le premier secrétaire de la Légation chilienne a déclaré qu'il ne croyait pas à l'exactitude de la nouvelle d'après laquelle une révolution aurait éclaté au Chili.

Suivant une dépêche officielle du 6 janvier, l'ordre était parfait et le budget venait d'être voté. Tout récemment des troubles ont bien eu lieu dans les rues de Valparaiso, mais il ne s'agissait alors que de démonstrations bruyantes de la populace et il n'y a pas lieu d'y attacher de l'importance.

La grève de Revin

Revin, 8 janvier. — La grève de Revin menace de redevenir violente et d'être de longue durée, les patrons s'étant syndiqués et l'argent ne manquant pas aux grévistes.

Un ouvrier belge a été arrêté du chef d'embauchage d'un militaire. Une compagnie d'infanterie est partie pour Revin.

Le service militaire de trois ans

Paris, 8 janvier. — Le *Courrier du Soir* annonce que la classe de cette année sera renvoyée quelques mois avant l'époque règlementaire, afin de faciliter l'application de la loi établissant le service militaire de trois ans.

Un incendie à Paris

Paris, 8 janvier. — Un violent incendie a éclaté, cette après-midi, à 4 heures, au numéro 29 du boulevard St-Martin, dans les magasins de M. Watt, dépositaire de celluloïd.

Le spectacle était terrifiant, attendu qu'aux étages supérieurs se trouvaient des ateliers d'ouvrières.

Les malheureuses, affolées, voulaient se jeter par les fenêtres.

Les ravages sont considérables ; six maisons sont détruites.

A signaler deux accidents heureusement peu graves.

Une femme, en descendant par une échelle de corde, s'est fracturée le genou.

Un artiste dramatique, M. Mortinier, a été blessé à la figure et aux mains, en procédant au sauvetage.

L'élection sénatoriale de l'Indre

Chateauroux, 8 janvier. — Le congrès conservateur a choisi M. Benazet, député, comme candidat à l'élection sénatoriale en remplacement du comte de Bondy, sénateur décédé.

La petite vérole à New-York

New-York, 8 janvier. — Plus de 20.000 personnes sont mortes de la petite vérole.

La maladie est maintenant en décroissance.

Condamnation d'un syndic de faillite

Paris, 6 janvier. — Mercier, syndic de faillite, a été condamné à 3,000 fr. d'amende et deux ans de prison.

Le froid sur l'Adriatique

Trieste, 8 janvier. — Un froid épouvantable et des ouragans de neige ainsi qu'une tempête règnent sur l'Adriatique.

Les nouvelles de nombreux désastres arrivent de de tous côtés.

L'affaire d'Ascq

Ascq, 8 janvier. — M. Legrand et M. Dufour son greffier, se sont transportés de nouveau à Ascq cette après-midi avec les pièces à conviction.

Il ne se produit plus aucun mouvement de curiosité dans le village, à l'arrivée du parquet.

Ces messieurs, nous disait un habitant, commencent à devenir nos habitués. Nous avons entendu tant de racontars, tant de contradictions que nous finissons par ne plus rien croire et ne plus rien dire.

Il est certain qu'il est bien difficile de tirer encore quelque chose des Ascquois.

La descente que le parquet a opérée cette après-midi en est la preuve.

Parmi les personnes citées — elles étaient une douzaine, — il y en avait un bon nombre qui avaient déjà déposé. Mais, comme les témoins sont d'ordinaire peu loquaces, M. le juge d'instruction voulait recommencer leur interrogatoire.

Sans avoir pénétré les secrets de l'instruction nous pouvons dire que les anciennes présomptions se sont confirmées.

La plus forte est celle-ci : Mme Dupire a vu une tâche de sang sur une oreille de Maresceaux.

Les amis de Maresceaux et de Choquel, qui ont été interrogés, n'ont pas reconnu le tisonnier et ont déclaré ne rien savoir sur l'affaire.

On sait qu'un carreau du presbytère a été brisé la nuit du crime, il a été coupé, croit-on, avec un diamant. Une perquisition va être opérée chez les accusés afin de s'assurer si cet outil se trouve en leur possession.

Le tarif douanier

Paris, 8 janvier. — La commission générale des douanes a repris ses travaux aujourd'hui.

Elle a commencé l'examen du rapport de M. Viette sur les bois.

Elle a adopté les chiffres proposés, sauf en ce qui concerne les bois scié de 35 millimètres d'épaisseur, qui ont été ainsi taxés : Chêne, orme, frêne, châtaignier, 4 fr. 50 et 3 fr.; autres essences, 3 fr. 50 et 2 fr. 50.

Le droit sur les pavés de bois a été réservé.

La commission a ensuite adopté un amendement tendant à la réduction du droit sur les merrains, afin de favoriser la viticulture.

Les droits nouveaux sont ainsi fixés : merrains de chêne et de châtaignier 2 fr. et 1 fr. les 100 kilos, merrains d'autres essences 1 fr. et 0,75 c.

La commission s'est ajournée à demain dans l'après-midi.

Le président, M. Méline, a conféré avec M. Ribot au sujet de la dénonciation des traités de commerce.

L'examen de cette question doit commencer demain à la commission des douanes.

Le mouvement administratif

Paris, 8 janvier. — Le *Journal officiel* publiera demain un mouvement administratif qui comprendra notamment les nominations suivantes :

Préfet de la Haute-Vienne, M. Sée, préfet de la Haute-Saône, en remplacement de M. Faure, décédé; préfet de la Corrèze, M. Roger ; préfet du Morbihan, M. Poirson, sous-préfet à Châlons-sur-Saône.

Préfet du Tarn, M. Laurent, secrétaire général de Seine-et-Oise, en remplacement de M. Tardy, décédé; secrétaire général de Seine-et-Oise, M. Dufoix, sous-préfet de Fontainebleau; sous-préfet à Fontainebleau, M. Fourcy, sous-préfet de Verdun ; sous-préfet de Châlons-sur-Saône, M. de Mancel-Saumane, sous-préfet de Chatellerault ; sous-préfet de Verdun, M. Poiffaut, sous-préfet d'Epernay ; secrétaire général de Corse, M. Labiche, sous-préfet de Louduu.

Au Sénégal

Saint-Louis, 8 janvier. — Un télégramme de Kayes annonce la prise de Nioro par le colonel Archinard. Amadou est en fuite.

Mort de Mme Céline Montaland

Paris, 8 janvier. — Mme Céline Montaland, sociétaire de la Comédie-Française, est morte ce matin.

Grave maladie du duc d'Audiffret

Paris, 8 janvier. — Le duc d'Audiffret-Pasquier, sénateur, est très gravement malade. On craint un dénouement fatal.

L'éminent académicien se trouve en ce moment dans son château de Sassy, près de Mortrée (Orne)

L'affaire Parnell

Londres, 8 janvier. — M. Parnell, accompagné de son secrétaire, M. Campbell, et de MM. Harrington, Redmond, Clancy et Scully, est arrivé à Charing-Cross hier soir, venant de Boulogne.

Questionné par un journaliste sur l'issue de la conférence de Boulogne, il a déclaré qu'il n'avait aucune communication à lui faire à ce sujet.

Les autres membres du parti irlandais se sont comportés de la même façon et ont tous refusé de parler Si les résultats des négociations n'ont pas été divulgués, l'expression de contentement de M. Healy et de ses amis est, par contre, suffisamment démonstrative, et le sentiment dominant est qu'on a trouvé la solution des difficultés pendantes.

L'archiduc Jean d'Autriche

Berlin, 8 janvier. — Le directeur d'un observatoire maritime allemand, dit le *Localanzeiger* de ce matin, vient d'informer l'empereur d'Autriche que certaines nouvelles récentes permettent de supposer que le bâtiment de Jean Orth (l'archiduc Jean Salvator), la *Santa-Margareta*, a péri dans les parages du cap Horn. Si on envoyait des navires à la recherche du navire disparu, on retrouverait probablement des épaves de la *Santa-Margareta* sur les côtes de la Patrgonie.

Bruit de révolution au Chili

Buenos-Ayres, 8 janvier. — Des nouvelles qui viennent de parvenir ici assurent qu'une révolution a éclaté au Chili.

Il est impossible de donner des détails précis, les renseignements reçus n'étant pas concordants.

Déclarations de M. Méline

Remiremont, 7 janvier. — Dans le discours prononcé par M. Méline à l'*Alliance Républicaine*, nous relevons les déclarations suivantes :

« Partisan du principe de la laïcité de l'enseignement public et du principe du service militaire obligatoire pour tous, j'ai toujours été d'avis que, dans l'application de ces lois, il était sage et politique d'introduire tous les tempéraments compatibles avec leur texte et leur esprit.

» Cela, non pour être agréable au clergé, mais parce que je le trouve juste et conforme à l'idée que je me fais des devoirs d'impartialité du gouvernement. »

Faisant allusion aux velléités d'adhésion à la République, l'orateur a déclaré « qu'on avait le devoir d'être circonspect et méfiant, tant que les actes ne suivront pas les paroles. »

En Pologne

On lit dans *Le Courrier de Bruxelles* :

« Une nouvelle stupéfiante nous arrive de Russie. La voici dans sa triste brutalité :

» Le Conseil des ministres, à Saint-Pétersbourg, a décidé la suppression de la langue latine pour la liturgie dans toutes les églises catholiques de la Pologne et de la faire remplacer par la langue polonaise. Le gouvernement désire démontrer par cette mesure sa bonne foi vis-à-vis des peuples slaves et prouver qu'il ne songe nullement à leur russification. »

XXe Siècle

Des jeunes gens ardents ont fondé à Marseille une revue pleine d'espérance ; ils désespèrent un peu de leur siècle puisqu'ils appellent leur revue *Le XXe Siècle*.

Ce titre sourit beaucoup au cardinal Manning, qui espère en ce siècle *la prospérité d'un régime chrétien* :

A LA REVUE « LE XXe SIÈCLE »

» De l'Archevêché, le 25 décembre 1890.

» Cher Monsieur,

» Je vous remercie pour l'envoi du dernier numéro du *XXe Siècle* et aussi pour votre courage à vous élancer hardiment au-delà du dix-neuvième.

» Nous avons été étrangés par un individualisme exagéré et le prochain siècle montrera que la société humaine est plus grande et plus noble que tout ce qui est individuel.

» Cette doctrine, qui a son fondement dans la loi de la nature et du christianisme, est taxée de socialisme par les frivoles et les impétueux aussi bien que par les capitalistes et les riches.

» Mais l'avenir tôt ou paraîtra à la lumière de la raison l'état social du monde du travail. Nous verrons alors sur quelle loi repose la société chrétienne de l'humanité.

» Aussi, est-ce de votre part œuvre avisée que d'avoir groupé de jeunes et vigoureux esprits en un centre d'étude et de publicité sur ces vérités vitales.

» Les politiciens et les économistes politiques de l'école moderne ont fait leur temps. Le vingtième siècle sera tout au peuple et aux lois de la *commune prospérité du régime chrétien*.

» Croyez-moi fidèlement à vous.

» Henri E. Card. MANNING,

» *Archevêque de Westminster.* »

La Seine gelée

Le Nouvelliste de Rouen annonce que la Seine a été complètement prise par les glaces, dans cette ville, hier matin, entre les deux ponts. Dans l'après-midi, le soleil et le reflux ont brisé la mince couche qui s'était formée et le courant a repris sa marche. Il est à craindre cependant que le fleuve ne se prenne définitivement.

L'UNION DES ACHATS

2me COMBINAISON. — **Soins gratuits du Médecin et rente viagère garantie par l'Etat**

En utilisant chaque mois, pour ses paiements, cinquante bons d'un franc ou dix bons de 5 francs, on ne débourse que 45 francs et on a pour une valeur de 50 francs en denrées ou marchandises ; on peut en versant ses souches à la fin des deux premiers mois, avoir les soins gratuits d'un médecin pendant toute une année *pour deux personnes* ; puis, en continuant ainsi, chaque mois, on reçoit un titre de la *Caisse nationale de retraites pour la vieillesse* qui garantit une rente viagère à partir de 50 ans. Cette rente varie suivant l'âge. Un homme de trente ans, qui dépensera ainsi 45 francs par mois au moyen des bons de l'*Union des Achats*, aura une rente viagère de cent cinquante francs à l'âge de soixante ans. Il aura en outre économisé en trente ans une somme de *dix-huit cents francs*, plus les intérêts.

S'il dépense 90 francs par mois, au moyen des bons de l'*Union des Achats*, il aura 1° cent francs de marchandises; 2° les soins gratuits du médecin pour lui, sa femme et deux enfants; 3° une rente viagère de *trois cents francs* à l'âge de soixante ans, — toujours *avec la garantie de l'Etat* — il aura économisé *trois mille six cents francs* plus les intérêts.

* *

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons énumérées dans notre numéro d'hier.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° A la librairie du Journal de Roubaix ;

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

* *

NOTA. — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les publications nouvelles. — La Société régionale des architectes du Nord de la France (Nord, Somme, Pas-de-Calais), vient de faire paraître le premier numéro d'une publication mensuelle : *l'Architecture et la Construction dans le Nord*. Nous l'avons parcouru avec un réel intérêt, et nous avons pu nous convaincre qu'elle constitue un véritable recueil spécial et professionnel, fort bien rédigé, ouvert à tous et en contact direct avec le public. MM. les architectes ont voulu être *chez eux*, pour y traiter à leur aise des questions qui les intéressent : ils disent bien avec Musset :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre !

Quoiqu'il en soit, leur verre est élégant, et charmant, et, qu'on nous permette de le choisir, jolie aussi.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour vulgariser le but que poursuit la Société Régionale des Architectes du Nord de la France, que de reproduire les derniers paragraphes de l'Avertissement du premier fascicule.

« Depuis son origine, y est-il dit, la société a voué ses efforts au progrès de l'architecture et de la construction dans sa sphère d'action qui comprend, aujourd'hui, les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et la Somme. Nous voulons la suivre dans la voie qu'elle s'est tracée, la seconde dans la mission qu'elle s'est donnée.

» Encourager, sans acception de styles ni d'écoles, mais en respectant l'originalité d'esprit de chacun, tout ce qui tendra à développer le caractère particulier de notre art dans le Nord, en le conformant à nos usages et à nos goûts, et en l'appropriant à nos matériaux et à notre climat ; propager le goût de la bonne construction ; préconiser l'emploi rationnel des matériaux, choisis de préférence parmi ceux du pays, et le parfait accord des moyens avec la forme ; enfin, favoriser avant tout nos concitoyens, artistes, praticiens et producteurs, et mettre en lumière leurs efforts, leurs mérites et leurs œuvres trop souvent méconnus : tels seront les points sur lesquels nous appliquerons plus particulièrement nos moyens d'action, nous faisant un devoir de rechercher et d'accueillir tout ce qui, sous ce rapport, nous paraîtra capable de plaire ou d'être utile à ceux qui, architectes, propriétaires ou entrepreneurs, sont, dans notre région, les tributaires ou les adeptes de l'art de bâtir. »

Bonne chance et longue vie à notre nouveau confrère!

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Legrand, professeur à l'institution Notre-Dame des Victoires, à Roubaix, est nommé économe à l'institution Notre-Dame de Grâce, à Cambrai.

L'Association amicale des anciens élèves de l'institution Notre-Dame des Victoires, fera dire une messe dans la chapelle du Collège, dimanche prochain, à huit heures et demie précises du matin, pour les anciens élèves.

On prie tous les membres de cette association de vouloir bien y assister.

Conférence au cercle militaire. — La sixième conférence au cercle militaire de Roubaix a été donnée par M. Miégeville. L'aimable conférencier a traité avec beaucoup de talent tout ce qui a rapport aux marches militaires, à leur tactique, à leur longueur, etc. Il a ensuite parlé des colonnes, de leur formation, de leur durée d'écoulement et des causes qui produisent les allongements.

Puis il a attiré l'attention sur un point excessivement important dans la marche des colonnes, c'est-à-dire sur la protection de ces colonnes en avant, en arrière et sur les flancs. Après avoir dit quelques mots sur les marches de nuit et les marches forcées, il a terminé en donnant quelques exemples de ces marches pris dans les dernières guerres.

La Commission du Cercle militaire espère que MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale continueront à encouragsr M. Miégeville dans la voie où il s'est lancé en assistant en grand nombre aux conférences.

Le service des tramways de Roubaix, Tourcoing et Lannoy, a été repris jeudi dans la matinée.

Club nautique « Trois Etoiles. » — Dans son assemblée générale du 6 janvier, le Club Nautique *Trois Etoiles* a procédé à l'élection de son Comité, pour l'exercice 1891, et fixé au dimanche 31 mai prochain, la date des Régates Internationales qu'il organise chaque année.

Refuge de nuit. — Le Refuge de nuit a reçu hier, un nouveau bon de 50 pains de 3 livres, de M. Victor Cuignet ; deux paires chaussures d'un anonyme ; un groupe de lots pour la tombola du *Concert Nadaud*, offerts par Mlle Morel.

Chaque soir le nombre de demandes de logement excède le nombre de lits ; hier soir encore 15 malheureux n'ont pu trouver place.

— Voici la liste des hommes qui ont été recueillis hier au Refuge de nuit :

Charretiers, 2; serrurier, 1; fileur, 1; terrassiers, 2; garçon de café, 1; maçons, 3; journaliers, 4; tisserands, 5; colporteur, 1; charpentier, 1; mécanicien, 1 ; bourrelier, 1.

Echange de terrains entre la ville de Roubaix et la Banque de Flandre. — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que le projet d'échange de terrains entre ladite ville et la Banque de Flandre sera déposé pendant huit jours au secrétariat de la Mairie, *du 9 au 16 janvier courant* afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, le 17 de ce mois, de 3 à 4 heures du soir, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, les observations relatives au projet d'échange dont il s'agit.

Les patentes. — Le maire de la ville de Roubaix donne avis que la matrice des patentes de 1891 pour les cantons Est et Ouest, est déposée à la mairie; et que, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Le drame d'Ascq. — Jeudi matin a eu lieu, dans le cabinet de M. Legrand, la confrontation entre Mme Degraeve, la cabaretière de la rue du Faubourg-de-Tournai, et les deux inculpés Maresceaux et Choquel.

L'honorable juge d'instruction a fait se coiffer et se décoiffer les deux inculpés devant le témoin et leur a fait également prendre la position que ce dernier a déclaré avoir vue aux consommateurs dans son cabaret.

Malgré cela, Mme Degraeve n'a nullement reconnu les deux hommes pour être les consommateurs vus chez elle, après le crime.

M. Legrand, accompagné de M. Dufour, greffier, a fait une nouvelle descente à Ascq l'après-midi.

Un enfant brûlé, rue de l'Epeule. — Dans la soirée de mercredi, un ouvrier peigneur, M. Hilaire Vandersteete, habitant une cour de la rue de l'Epeule, rentrait chez lui, après sa journée de travail, lorsqu'en ouvrant la porte de sa maison, il entendit son plus jeune enfant, Arthur, qui poussait des cris désespérés. Il accourut et fut suffoqué par une fumée intense. La femme de l'ouvrier, qui était allée faire une course dans le quartier, avait placé le jeune enfant sur une couverture et en avait confié la garde à son aîné, âgé de 11 ans. Celui-ci s'amusait à plier des feuilles de papier auxquelles il mit le feu. Les flammes lui ayant brûlé la main, il lâcha prise et le papier enflammé tomba sur le petit Arthur qui fut brûlé légèrement à la figure et à la main droite; son tablier a été fort endommagé. Les blessures du bambin ne sont pas graves.

Un accident rue de Lille. — Une femme qui travaille à la journée, Mme Elise Decruyssen, était occupée, jeudi matin, à nettoyer l'escalier d'une maison particulière de la rue de Lille, quand, en montant un seau d'eau, elle perdit l'équilibre et dégringola du haut en bas des marches. Dans sa chute Mme Decruyssen s'est fracturée le poignet droit. Elle a été reconduite chez elle, rue des Longues-Haies.

Un accident de voiture s'est produit, jeudi matin, à l'angle de la rue de Launoy et du Boulevard Gambetta. Un cabriolet, appartenant à M. Carlos C..., négociant à Croix, et conduit par son propriétaire, passait au galop, près du boulevard Gambetta, lorsque le cheval glissa et tomba, projetant M. C... à plusieurs mètres de la voiture ; heureusement, la chûte a été amortie par un amas de neige ce qui a évité un accident. M. C... n'a reçu que quelques contusions sans gravité.

Quant au cabriolet, il a été fortement endommagé, et on a été obligé de le remiser aussitôt.

Une chûte rue Voltaire. — Jeudi matin, un ouvrier tisserand, âgé de quarante-huit ans, M. Adolphe Fourmentrauw, rentrait chez lui, cour Emile Massenne, rue Voltaire, quand il fut bousculé par un gamin qui glissait sur le trottoir. M. Fourmentrauw tomba. Le choc fut si violent qu'il perdit connaissance. Des passants furent obligés de le conduire dans une maison voisine où un docteur fut appelé. Outre plusieurs contusions graves, il a déclaré que M. Fourmentrauw avait l'épaule droite démise. Après avoir reçu des soins, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un vol, rue du Moulin. — Une rattacheuse, employée dans un établissement de la rue du Collège, Mlle Marie Heymann, habitant un garni dans la rue du Moulin s'est aperçue, mercredi soir, en rentrant chez elle, que des malfaiteurs s'étaient introduits dans sa chambre. Une malle dans laquelle elle avait placé quelques petites économies avait été traînée au milieu de la chambre et le cadenas qui la fermait, avait été forcé. Une armoire dont la jeune fille avait la clef sur elle, avait également été fracturée. Mlle Heymann descendit prévenir son propriétaire qui se rappela que, dans le courant de l'après-midi, un homme, paraissant âgé d'une quarantaine d'années, était venu demander à parler à un locataire qui habite un appartement voisin de celui de Mlle Heymann ; or cet individu ne s'est pas rendu à l'adresse indiquée; on le soupçonne avec beaucoup de raison. Le vol se borne à une douzaine de francs en espèces et à quelques effets de linge.

Une arrestation pour vol. — La police de sûreté a procédé, jeudi matin, à l'arrestation d'un chiffonnier, âgé de cinquante ans et habitant la rue du Fontenoy, Victor Lecomte. Cet individu avait profité de l'absence d'un de ses voisins, M. Liévin Vangeyte, pour pénétrer chez lui et lui voler un chien qu'il avait vendu pour une minime somme d'argent.

Wattrelos. — Ainsi que nous l'avons dit, l'état de M. Talu, la victime de la tentative de meurtre commise par Derycke, est aussi satisfaisant que possible; quelques jours de repos suffiront à amener un complet rétablissement.

On raconte, qu'il y a environ un mois, Derycke avait rencontré près de la gare d'Herseaux, une femme habitant le hameau du Sapin Vert et qu'il l'aurait forcée à lui remettre de l'argent sous peine de la rouer de coups. Nous ne rapportons ce fait que sous toutes réserves, mais tout le monde est unanime à rendre Denycke responsable.

— *Un vol.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré avec effraction dans un hangar dépendant de l'habitation de M. Louis Lenoir, au hameau du Plouy, et ont enlevé une certaine quantité de blé. Les voleurs ont également essayé de fracturer la porte d'entrée de la maison, mais on suppose qu'ils auront été dérangés, dans leurs opérations, par les aboiements du chien qui se trouvait dans la cour. Un marteau a été oublié par eux près de la fenêtre.

Prévoyants de l'Avenir, société civile de Retraites. — La recette de la 127e section s'élève à 2736 fr. 25 pour un effectif de 787 membres dont 16 nouveaux.

Situation de la Société au 31 décembre 1890 : sections, 703 ; membres, 126.591 ; capital, 5 millions.

Les adhésions sont reçues le 1er dimanche de chaque mois de 10 h. à midi dans les différents bureaux de recettes établis en ville.

Age requis 15 ans au 1er janvier. Cotisation, 1 fr. par mois.

— *La réunion générale aura lieu le dimanche 25 courant, à 11 heures du matin au café du GLOBE. Cet avis tiendra lieu de convocation.*

Conseil du jour. — Aucune boisson n'est meilleure, plus saine et plus rafraîchissante que notre Eau de Vals, source « Les Célestins » prise du journal, mêlée au vin ou aux sirops. Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat-poste de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Les frais de port se payent en plus et à part, au moment de la livraison. 6

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page.*)

Cartes de visites à la minute : 2 fr. le cent

Douleurs dans les reins!

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le 7 avril 1890. — J'avais de grandes douleurs dans les reins et les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) m'en ont guéri complètement. Vous pouvez publier ma lettre.

(Sig. lég.) PLATET, fabricant de chaussures.

A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. 252364

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

9 JANVIER 1860. — Rapport de M. Féburier, inspecteur-général des ponts et chaussées, exprimant l'avis que le projet d'une prise d'eau de la Lys près Bousbecques soit déclaré d'utilité publique; que les villes de Roubaix et de Tourcoing soient autorisées à contracter les emprunts nécessaires pour l'exécution du projet; qu'enfin, les usiniers riverains du canal soient tenus de payer à la ville de Roubaix, usufruitière dudit canal, une redevance proportionnelle au volume d'eau qu'ils emploient, et dont le taux serait fixé à la suite d'une instruction spéciale. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 376) Ce rapport était la conclusion d'une enquête ordonnée par le ministre des travaux publics au sujet de la qualité des Eaux de la Lys qui formaient la base du système proposé par l'administration de Roubaix, mais qu'une analyse récente, provoquée par les partisans du système de prise d'eau à l'Escaut, signalait comme impropres aux usages domestiques et même aux usages industriels.

9 JANVIER 1890. — Arrivée à Roubaix de M. Méline, ancien ministre et ancien président de la Chambre des députés, venu pour étudier les questions des traités de commerce et des droits sur les matières premières.

TOURCOING

Election d'un juge suppléant au Tribunal de commerce de Tourcoing. — Nous rappelons qu'un arrêté préfectoral en date du 16 décembre 1890 convoque les électeurs du Tribunal de commerce de Tourcoing pour le dimanche 11 janvier, à l'effet de pourvoir à l'élection d'un juge suppléant en remplacement de M. Charles Pollet, élu juge titulaire.

M. Eugène Dervaux (Wetzel) ancien fabricant de tapis à Tourcoing, a bien voulu accepter la candidature aux fonctions de juge-suppléant.

Le scrutin s'ouvrira à la mairie de Tourcoing, ledit jour 11 janvier à 10 heures du matin, et sera fermé à 4 heures du soir.

Les électeurs, en se rendant au scrutin dimanche, 11 janvier, afin d'assurer l'élection au premier tour, donneront un témoignage d'estime et de sympathie à M. Eugène Dervaux.

Le drame de la rue de Paris. — L'état de Destailleurs continue à être satisfaisant.

L'un des deux enfants malades de Declercq était au plus mal dans la matinée ; on ne pensait pas qu'il pût passer la journée.

Saisie aux halles. — Jeudi matin, M. Ansar a encore saisi 1,200 huîtres, reconnues impropres à la consommation.

Deux adjudications. — Le lundi 26 janvier, à 3 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hotel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de l'entretien pour trois années des rues et sentiers de l'agglomération urbaine. Montant du devis, 25,000 fr.

2° Construction d'un trottoir, rue de l'Union, le long de l'établissement du gaz, devis 7,555,52.

Un filou. — Les dames Loridan et Mirabelle, avaient confié 1 fr. 60 à Augustin Dujardin, pour aller chercher, dimanche dernier, de la viande de cheval à Mouveaux. Le gredin, qui a déjà eu maintes fois des démêlés avec la police, dépensa la somme et ne reparut pas. Le lendemain les dupes en allant déposer leur plainte, apprenaient que leur commissionnaire s'était fait arrêter à Ronbaix, pour filouterie d'aliments.

LILLE

Le mouvement préfectoral. — M. Poirson, ancien secrétaire-général de la préfecture du Nord, sous-préfet de Châlons-sur-Saône, est nommé préfet du Morbihan.

Le nouveau recteur de l'Académie de Lille. — Hier matin, M. Bayet, le nouveau recteur de l'Académie de Lille, a reçu officiellement les membres du corps enseignant.

M. Charles Bayet est âgé de quarante-trois ans.

Comme nous l'avons dit, il était doyen honoraire de la faculté des lettres de Lyon. En 1887, il avait été élu membre du conseil supérieur de l'instruction publique en remplacement de M. Couat, dont il est aujourd'hui le successeur à Lille.

Souscription à l'emprunt. — Trois wagons chargés de numéraire viennent d'arriver en gare, venant de Belgique.

Ces wagons apportent de Bruxelles vingt-cinq millions envoyés à la Banque de France par des capitalistes belges pour être employés en souscriptions à l'emprunt de 870 millions qui aura lieu après-demain.

L'introduction en France des animaux provenant de la Hollande. — *L'Officiel* publie le décret suivant :

« Art. 1er. — Les interdictions d'importation et de transit édictées par l'arrêté ministériel précité du 12 novembre 1890, sont rapportées en ce qui concerne les animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine provenant de la Hollande, qui seront expédiés par voie de mer de l'un des ports de ce pays à destination directe de l'un des ports français.

» La présente décision aura son effet à partir de ce jour.

» Art. 2. — L'introduction en France des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine qui seront ainsi expédiés de Hollande reste soumise à la production d'un certificat de l'autorité du lieu de provenance attestant qu'ils sont sains et que dans cette localité il n'existait au moment de leur départ, et n'avait existé dans les six semaines, aucune maladie contagieuse sur les animaux de l'espèce. »

TERRIBLE ACCIDENT A WAMBRECHIES

4 MORTS ET 8 BLESSÉS

Jeudi matin, la paisible commune de Wambrechie a été mise en émoi par une véritable catastrophe qui a fait douze victimes.

Quatre d'entre elles sont mortes sur le coup et les huit autres sont grièvement blessées. Voici dans quelles tristes circonstances :

A l'occasion des obsèques de Mme Lowagie, on devait distribuer des pains aux pauvres; à onze heures et demie la distribution commença au bureau de l'hospice situé au chemin du Petit-Paradis.

Les indigents étaient massés dans la rue, recevant les pains par une des fenêtres de l'hospice.

Il y avait à peine un quart d'heure que la distribution était commencée, une trentaine de femmes attendaient encore, quand arriva un chariot chargé de pulpe et appartenant à Mme veuve Lelong, cultivatrice.

Cette voiture, traînée par deux chevaux, passait en face du bureau de bienfaisance quand les roues *frinçolèrent* et le chariot versa sur le côté.

En tombant, il tua net quatre femmes et blessa très grièvement huit autres personnes.

Les quatre victimes immédiates de ce triste accident sont : Mme veuve Carlier, âgée de 60 ans, dont le mari est mort il y a quelques semaines; cette femme laisse cinq enfants.

Mme Pauline Grenu, âgée d'une soixantaine d'années, mère de quatre enfants.

Mme Adolphe Delva, âgée de 35 ans, mère de cinq enfants en bas âge.

Mme Arthur Ghesquières, âgée de 33 ans, mère de sept enfants en bas âge.

Cette dernière a été reconnue par son mari, qui s'était joint aux sauveteurs ; on comprend la douleur du pauvre homme.

Les morts et les blessés ont été transportés à l'hospice.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — *Patrie.* — L'heure matinale du baisser du rideau nous force à abréger notre compte-rendu de la représentation de *Patrie*, le charmant opéra de Paladilhe.

Peu de monde, mais représentation excellente dans son ensemble. On ne pourrait vraiment demander mieux d'une scène de province.

Nos lecteurs n'exigeront pas de nous que nous leur détaillions l'analyse de *Patrie*: la donnée est d'ailleurs identiquement semblable à celle du beau drame qui porte le même nom. Il a été joué cet hiver à Roubaix, et nous en avons résumé l'action.

La musique de Paladilhe se distingue surtout par un cachet d'élégance qui ne se dément jamais, et qu'on retrouve jusque dans les moindres détails. Elle est très locale, dirions-nous volontiers, très adéquate à l'époque où le drame se déroule, et elle exprime à merveille, dans les divertissements du second acte par exemple, les élégances raffinées des Cours d'alors. Mais elle excelle surtout dans l'interprétation des sentiments dramatiques : de ce côté — nous n'en dirons pas autant de l'orchestration — c'est parfait.

L'interprétation, nous le disions plus haut, a été très bonne. M. Stamler, mieux en voix que jamais, reste le comédien impeccable que nos lecteurs connaissent. Le public a particulièrement porté ses sympathies sur cet artiste, et il ne laisse jamais passer l'occasion de l'applaudir. Hier soir, dans le rôle écrasant de Rysoor, son succès a été complet.

Le nouveau ténor, M. Pruym, a de la voix et de très jolies notes; mais son savoir scénique est encore rudimentaire, et il ne comprenait guère un Karlos bien colorié. M. Hourdin était excellent dans le rôle du duc d'Albe.

Succès réel, comme toujours, pour Mme Lematte-Schweyer, qui s'est montrée, aux troisième et cinquième actes, comédienne accomplie ; avec cela, une belle voix, vibrant peut-être trop souvent, mais solidement étoffée. A noter la rapparition de Mlle Bankels, toujours aussi gracieuse, mais dont la voix n'a guère gagné depuis le commencement de la saison.

Les rôles secondaires ont été tous très bien tenus. Une mention spéciale aux chœurs et à l'orchestre qui ont marché à merveille. Les divertissements originaux du second acte ont beaucoup plu et ils avaient été réglés avec succès : les scènes d'action dansante, véritables tableaux vivants, ont particulièrement intéressé les amateurs du genre.

En résumé, l'une des meilleures représentations de la saison.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

UNE IDÉE A MÉDITER

Monsieur le Directeur,

L'idée qu'on vient de lancer sous le nom de l'UNION DES ACHATS est fort... « américaine » et elle est incontestablement appelée à donner d'heureux résultats. J'admire beaucoup, pour ma part, cette manière ingénieuse de combiner la Publicité, l'intérêt commercial avec l'Epargne et la Prévoyance. Tout le monde y trouve son compte. Si le commerçant consent une réduction de prix (assez réduite puisque la plupart n'acceptent les Bons que pour la moitié et le